

# AVIS PUBLICS 2021



Régie intermunicipale  
des déchets de la Lièvre



## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.

Aux contribuables des susdites municipalités

### AVIS PUBLIC

Soyez avisé qu'exceptionnellement et conformément aux directives des autorisés gouvernementale, la prochaine séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, qui se tiendra le mercredi 10 février 2021, à 19h00, sera à huis clos et tenus par visioconférence.

### LE PUBLIC N'AURA DONC PAS ACCÈS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FÉVRIER 2021.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, au plus tard le 10 février 2021, à 16h, à l'adresse suivante : [dg@ridl.ca](mailto:dg@ridl.ca)

Merci de votre compréhension.

---

Jimmy Brisebois  
Directeur général



## **PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.**

**Aux contribuables des susdites municipalités**

### **AVIS PUBLIC**

Soyez avisé qu'exceptionnellement et conformément aux directives des autorisés gouvernementale, la prochaine séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, qui se tiendra le mercredi 10 mars 2021, à 19h00, sera à huis clos et tenus par visioconférence.

### **LE PUBLIC N'AURA DONC PAS ACCÈS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2021.**

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, au plus tard le 10 mars 2021, à 16h, à l'adresse suivante :  
[dg@ridl.ca](mailto:dg@ridl.ca)

Merci de votre compréhension.

---

Jimmy Brisebois  
Directeur général



## **PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.**

**Aux contribuables des susdites municipalités**

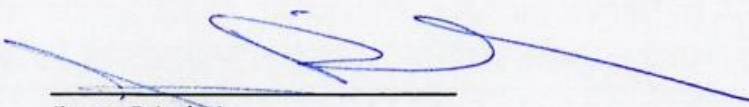
### **AVIS PUBLIC**

Soyez avisé qu'exceptionnellement et conformément aux directives des autorisés gouvernementales, la prochaine séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, qui se tiendra le mercredi 14 avril 2021, à 19h00, sera à huis clos et tenus par visioconférence.

### **LE PUBLIC N'AURA DONC PAS ACCÈS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2021.**

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, au plus tard le 14 avril 2021, à 16h, à l'adresse suivante : [dg@ridl.ca](mailto:dg@ridl.ca)

Merci de votre compréhension.



\_\_\_\_\_  
Jimmy Brisebols  
Directeur général







## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.

Aux contribuables des susdites municipalités

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général de la susdite Régie QUE :

Lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a adopté le RÈGLEMENT #72 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

Le règlement numéro 72 est disponible pour consultation au bureau administratif, 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis, de 8h à 12h.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Mont-Laurier, ce onzième jour de juin 2021.

Jimmy Brisebois  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 8h30 et 9h30 soit :

- Sur le site Internet de la Régie au [www.ridi.ca](http://www.ridi.ca)
- Bahillard à l'entrée situé au 1064, rue Industrielle à Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour de juin 2021.

Jimmy Brisebois  
Directeur général



## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.

Aux contribuables des susdites municipalités

### AVIS PUBLIC

Soyez avisé que conformément aux directives des autorités gouvernementales, la prochaine séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, se tiendra le mercredi 11 août 2021, 19h00, ainsi que les suivantes au bureau administratif situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne pourra accepter, comme public, plus de quatre (4) personnes. S'il y a plus de quatre (4) personnes qui désirent être sur place, ceux-ci se verront interdire l'accès à la salle du conseil et un compte rendu détaillé des discussions sera fait par écrit et mis en ligne sur le site Internet de la Régie au [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca).

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, au plus tard le 11 août 2021, à 16h, à l'adresse suivante : [dg@ridl.ca](mailto:dg@ridl.ca)

Merci de votre compréhension.

---

Jimmy Brisebois  
Directeur général



## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAIS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.

Aux contribuables des susdites municipalités

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général de la susdite Régie QUE :

Lors de sa séance ordinaire du 15 septembre 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a adopté le RÈGLEMENT #73 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE.

Le règlement numéro 73 est disponible pour consultation au bureau administratif, 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis, de 8h à 12h.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Mont-Laurier, ce seizième jour de septembre 2021.

Jimmy Brisebois  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 13h30 et 14h30 soit :

- Sur le site Internet de la Régie au [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca)
- Baïllard à l'entrée situé au 1064, rue Industrielle à Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour de septembre 2021.

Jimmy Brisebois  
Directeur général





## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMARN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.

Aux contribuables des susdites municipalités

### AVIS PUBLIC

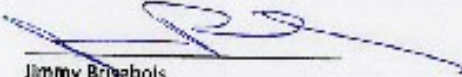
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général de la susdite Régie QUE :

Lors de sa séance ordinaire du 15 septembre 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a adopté le RÈGLEMENT #74 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN DÉCHIQUEUR DE MATÉRIAUX SECS.

Le règlement numéro 74 est disponible pour consultation au bureau administratif, 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis, de 8h à 12h.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Mont-Laurier, ce seizième jour de septembre 2021.

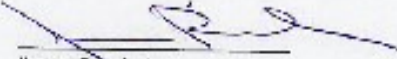
  
Jimmy Brisbois  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 13h30 et 14h30 soit :

- Sur le site Internet de la Régie au [www.rdl.ca](http://www.rdl.ca)
- Babillard à l'entrée situé au 1064, rue Industrielle à Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour de septembre 2021.

  
Jimmy Brisbois  
Directeur général

## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC.

Aux contribuables des susdites municipalités

### AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général de la susdite Régie QUE :

Lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a adopté le RÈGLEMENT #75 CONCERNANT LE COÛT DE LA VENTE DES BACS ROULANTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE.

Le règlement numéro 75 est disponible pour consultation au bureau administratif, 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis, de 8h à 12h.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Mont-Laurier, ce treizième jour de décembre 2021.



Jimmy Brisebois  
Directeur général

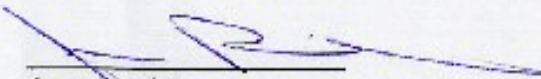
---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10h00 et 11h00 soit :

- Sur le site Internet de la Régie au [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca)
- Babillard à l'entrée situé au 1064, rue industrielle à Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de décembre 2021.



Jimmy Brisebois  
Directeur général



## PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC,**

**Aux contribuables des susdites municipalités**

### AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général de la susdite Régie QUE :

Lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a adopté le RÈGLEMENT #76 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE #9.

Le règlement numéro 76 est disponible pour consultation au bureau administratif, 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis, de 8h à 12h.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Mont-Laurier, ce treizième jour de décembre 2021.



Jimmy Brisobois  
Directeur général

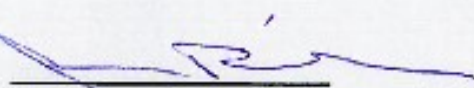
---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10h00 et 11h00 soit :

- Sur le site Internet de la Régie au [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca)
- Babillard à l'entrée situé au 1064, rue industrielle à Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de décembre 2021.



Jimmy Brisobois  
Directeur général